**MODIFICATION**

Le 14 janvier dernier, la Conférence Interministérielle des Ministres de la Santé (CIM Santé) a apporté quelques modifications aux règles de quarantaine pour les enfants de moins de 12 ans qui sont cohabitants d'un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19.

L’ONE, l’AVIQ et la COCOM ont donc effectué une actualisation de leur protocole de testing, tracing et quarantaine dans les écoles. Ce protocole actualisé a déjà été envoyé aux équipes PSE et entrera en vigueur ce lundi 17 janvier.

Dorénavant, les enfants de moins de 12 ans qui sont des contacts à haut risque après une exposition au sein du foyer, suivent les règles des contacts à haut risque non-vaccinés. Le statut vaccinal des adultes avec lesquels ils vivent ne joue plus de rôle dans la durée de la quarantaine.

Les deux annexes suivantes sont remplacées par des versions actualisées :

* le protocole applicable ;
* Les arbres décisionnels de l’ONE par niveau d’enseignement.